

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi vingt novembre deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du quinze novembre deux mille vingt-quatre et sous sa présidence, en application de l'article L. 2121-17 du CGCT.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Martine ROBERGE, Nathalie MOREL, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphanie DELBOS, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Louissette LECOQ ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Eric DURAND ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Nathalie MOREL ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Jean-Philippe TANNAY ayant donné pouvoir à David PERRAULT.

Absents : Dieinaba SY (jusqu'à 18 h 20), Anne BENARD (jusqu'à 18 h 38), Joël BENARD, Stéphane DUPONQ, Rigobert LOEMBA.

Secrétaire de séance : Christian FOSSOUL

Membres en exercice : 29 – Présents : 18 – Pouvoirs : 6 – Voix délibératives : 24

2024-53

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les demandes d'admissions en non-valeur transmises par le comptable public en date du 8 août 2023 s'établissant ainsi qu'il suit :

- Liste 7003781615 de la créance à admettre en non-valeur arrêtée à la date du 28 mai 2024 par le Trésorier de Maromme pour un montant de 49.00 euros,
- Liste 7034951215 de la créance à admettre en non-valeur arrêtée à la date du 17 juin 2024 par le Trésorier de Maromme pour un montant de 297.77 euros,
- Liste 7097560315 de la créance à admettre en non-valeur arrêtée à la date du 30 août 2024 par le Trésorier de Maromme pour un montant de 1 605.78 euros,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 6 novembre 2024,

Considérant qu'il convient d'admettre en non-valeur l'ensemble des créances susvisées représentant un montant total de 1 952.55 euros,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention**

- **ACCEPTE** les créances en non-valeur proposées en 2024 par le comptable public pour les titres de recettes représentant un montant total de 1 952.55 € et conformément aux listes remises par celui-ci s'établissant ainsi qu'il suit :

La liste 7003781615 en date du 28 mai 2024 :

Exercice de la pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer en €	Motif de la présentation
2022	R-1112-308	18,00	Poursuite sans effet
2022	R-91-296	31,00	Poursuite sans effet
Total		49,00	

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La liste 7034951215 en date du 17 juin 2024 :

Exercice de la pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer en €	Motif de la présentation
2024	R-41-208	18,00	Surendettement et décision effacement de dette
2023	R-121-222	23,40	Surendettement et décision effacement de dette
2023	R-111-284	2,68	Surendettement et décision effacement de dette
2023	R-91-291	28,80	Surendettement et décision effacement de dette
2024	R-11-289	29,70	Surendettement et décision effacement de dette
2023	R-61-309	33,60	Surendettement et décision effacement de dette
2023	R-62-148	76,80	Surendettement et décision effacement de dette
2023	R-52-136	84,79	Surendettement et décision effacement de dette
Total		297,77	

La liste 7097560315 en date du 30 août 2024 :

Exercice de la pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer en €	Motif de la présentation
2022	R-61-280	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-91-116	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-14-24	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-41-7	15,50	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-91-39	16,50	Poursuite sans effet
2022	R-1112-180	16,50	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-62-104	16,80	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-61-266	17,00	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-11-255	17,28	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-92-136	17,50	Poursuite sans effet
2020	R-31-95	3,50	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-44-66	0,50	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-51-265	18,00	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-41-78	18,00	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-122-118	18,72	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-114-21	19,50	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-1112-29	19,50	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-124-27	19,50	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-1112-194	20,00	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-111-171	11,84	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-34-3	21,00	Poursuite sans effet
2021	R-31-182	21,00	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-1122-15	21,84	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-124-37	21,84	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-1112-121	23,00	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-51-99	24,00	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-11-188	24,00	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-52-112	25,30	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-1112-42	25,50	Poursuite sans effet
2021	R-61-37	26,00	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-101-148	0,70	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-61-247	26,88	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-102-56	27,00	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-61-167	28,00	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-31-21	28,00	Poursuite sans effet
2022	R-61-312	28,00	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-61-107	28,50	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-102-74	2,00	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-42-85	28,75	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-25-61	30,00	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-105-122	30,00	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-15-68	30,00	RAR inférieur seuil poursuite

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice de la pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer en €	Motif de la présentation
2021	R-111-39	30,00	Poursuite sans effet
2021	R-55-67	30,00	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-114-20	10,50	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-64-48	31,50	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-61-111	32,00	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-32-7	33,80	Poursuite sans effet
2022	R-91-77	34,00	Poursuite sans effet
2022	R-61-316	6,00	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-61-248	37,52	Poursuite sans effet
2022	R-1122-125	38,48	Poursuite sans effet
2020	R-65-20	39,00	Poursuite sans effet
2021	R-51-133	23,76	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-61-169	40,00	Poursuite sans effet
2022	R-86-47	12,96	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-101-38	42,00	Poursuite sans effet
2022	R-52-107	44,50	Poursuite sans effet
2017	R-51-225	48,44	Poursuite sans effet
2022	T-495	63,40	Poursuite sans effet
2019	T-389	58,00	Poursuite sans effet
2015	T-257	49,14	Poursuite sans effet
2019	T-60	10,30	RAR inférieur seuil poursuite
2022	T-491	0,03	RAR inférieur seuil poursuite
	Total	1605.78	

- **INSCRIT** la dépense au compte 6541 du budget.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :



Madame le Maire,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20241120-2024-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024